

Macrot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

05 mars 2012



MM. Robert Bérard, Louis Cléaz Savoyen, anciens combattants, major Raisin, chef de corps du centre de secours de La Plagne, monsieur Auguste Picollet, conseiller général du canton d'Aime, monsieur Richard Broche, maire de Macrot La Plagne et monsieur Georges Bérard, président des anciens combattants.

05 MARS 2012

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, MM. David ALLEMOZ, Jean Luc BROCHE, Yves BRIANÇON, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Patrice MEREL, conseillers municipaux.

Excusés : M. Laurent BOCH, conseiller municipal, (pouvoir à M. Bernard AUBONNET), M. René ALLAMAND, conseiller municipal.

Monsieur Jean Marie GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 février 2012. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver un ajout à l'ordre du jour :

- Adhésion de principe à la création d'une société foncière caisse des dépôts.

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. VENTE D'UNE LICENCE 3 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le maire rappelle que la commune possède une licence 3 actuellement exploitée par le gestionnaire de la buvette du plan d'eau. Suite au transfert de compétences de la gestion du site du plan d'eau à la communauté de communes du canton d'Aime, monsieur le maire propose de vendre à cette dernière cette licence au prix de 7 500 euros.

Le conseil municipal approuve la vente de la licence 3 citée ci-dessus à la communauté de communes du canton d'Aime au prix de 7 500 euros.

(Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UNE AIRE D'ATTERISSAGE DE «VOL LIBRE»

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de monsieur Fabien COLIN de disposer d'une aire d'accueil afin d'installer un stand d'atterrissage pour son activité de parapente sur le site de Plan Bois.

Il précise que monsieur COLIN exerce son activité en partie sur la commune de Macot La Plagne et en partie sur la commune de Bellentre. Monsieur Bernard AUBONNET propose donc de demander à ce prestataire 50% de la redevance, soit 260 euros (520/2).

Monsieur David ALLEMOZ demande si le site de la Roche est déclaré comme aire d'atterrissage. Suite à la réponse de monsieur le maire indiquant qu'il s'agit de terrains privés, monsieur David ALLEMOZ précise que de nombreux parapentes atterrissent sur ce lieu. Il souhaite faire part de son inquiétude face à une éventuelle cohabitation entre les parapentes et les hélicoptères si l'héliport devait être homologué.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec monsieur Fabien COLIN pour la saison d'hiver 2011/2012. (Votants : 18, pour : 18)

3. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 4 DOSSIERS DE RÉNOVATION

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne Rénov' et la société d'aménagement de La Plagne, monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 4 dossiers achevés :

- Madame Claude BEZ – rénovation apt 24 Hameaux II à Plagne Villages : aide de 2 250 euros (soit 1 125 euros pour la SAP et 1 125 euros pour la commune) pour 11 251,19 euros TTC de travaux.

- Monsieur Raymond TRUCHE - rénovation apt n°113 les Drus à Plagne Soleil : aide de 2 448 euros (soit 1 224 euros pour la SAP et 1 224 euros pour la commune) pour 12 240,47 euros TTC de travaux

- Monsieur Richard DOMPS - rénovation apt n°840 Le France à Plagne Centre : aide de 1 947 euros (soit 973,50 euros pour la SAP, 973,50 euros pour la commune) pour 9 733,76 euros TTC de travaux.

- Monsieur Christophe LECLERCQ - rénovation apt n°208 au Vercors à Plagne Centre : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la SAP, 2 500 euros pour la commune) pour 9 733,76 euros TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 4 dossiers de rénovation achevés présentés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

4. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le maire rappelle que madame Sylvie MAITRE et lui-même sont délégués titulaires à la communauté de communes et messieurs Jean Luc BROCHE et Laurent BOCH sont délégués suppléants. Il informe le conseil municipal que madame Sylvie MAITRE souhaite démissionner de son poste de délégué titulaire pour des raisons personnelles.

Aussi, il convient de procéder à son remplacement. Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent faire acte de candidature. Monsieur Jean Luc BROCHE se porte candidat pour le poste de délégué titulaire à la communauté de communes.

Le conseil municipal désigne ainsi monsieur Jean Luc BROCHE et monsieur le maire comme délégués titulaires ainsi que madame Sylvie MAITRE et monsieur Laurent BOCH comme délégués suppléants à la communauté de communes du canton d'Aime. (Votants : 18, pour : 18)

5. APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE AVEC LA CAF

Madame Sylvie MAITRE explique qu'un contrat enfance est signé entre la caisse d'allocation familiale, la communauté de communes du canton d'Aime et la commune de Macot La Plagne. Ce contrat a pour objectif la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants de moins de 6 ans. Il concerne notamment la structure multi accueil «les p'tits bonnets» à Plagne Centre en permettant à la commune de recevoir un cofinancement assez important.

Le conseil municipal approuve le nouveau contrat enfance jeunesse-volet petite enfance à passer avec les structures énoncées ci-dessus pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2012. (Votants : 18, pour : 18)

FINANCES

1. SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE MAISON DU PATRIMOINE

Madame Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un espace de valorisation du patrimoine dans le presbytère, restitué dernièrement à la commune. Avant de se lancer dans ce projet, madame Sylvie MAITRE explique qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité et de viabilité du projet. Elle informe que la commune peut être aidée financièrement à hauteur de 35% du coût de cette étude par le conseil général de la Savoie et le conseil régional Rhône Alpes dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine de l'Assemblée des pays de Tarentaise Vanoise (APTV).

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN aurait souhaité que ce projet soit porté directement par la communauté de communes du canton d'Aime. Madame Sylvie MAITRE explique que la commune a souhaité saisir l'opportunité des aides de l'APTV pour étudier un projet qui, à terme, dynamiserait le village. Elle souligne qu'il n'est évoqué pour le moment que des études. Le projet se décidera ensuite selon les conclusions qui seront données.

Monsieur Marin VIVET GROS demande si la commune a déjà une idée du thème de ce futur espace.

Madame Sylvie MAITRE explique qu'à priori l'art culinaire savoyard est une thématique peu développée au niveau de la Tarentaise. Ce thème pourra être la base du projet avec une déclinaison sur des thèmes «secondaires». L'objectif est de réaliser un espace vivant, actif pour les vi-

siteurs et original. L'étude répondra justement à la question de savoir si ce thème est porteur ou non.

Le conseil municipal sollicite, via l'APTV, une aide financière la plus élevée possible auprès du conseil général de la Savoie et du conseil régional Rhône Alpes pour le projet d'étude concernant un espace de valorisation du patrimoine. (Votants : 18, pour : 18)

2. SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE TERRE TERROIR TARENTEAISE

Monsieur André BROCHE rappelle que la fête Terre Terroir Tarentaise, rassemblant un grand nombre d'associations et professionnels locaux, est organisée à Macot La Plagne le 29 septembre prochain.

L'enveloppe prévisionnelle pour l'organisation de cette fête s'élève à 13 000 euros. Il est possible d'être subventionné à hauteur de 10 400 euros par le conseil général de la Savoie (30%, soit 3 120 euros) et par le conseil régional Rhône Alpes (50%, soit 5 200 euros). Il propose ainsi au conseil municipal de solliciter auprès de ces structures les aides citées ci-dessus.

Il ajoute que l'agent territorial qui fera office de référent pour l'organisation de cette fête est la directrice générale adjointe, madame Géraldine FAVRE.

Le conseil municipal sollicite auprès du conseil général de la Savoie et du conseil régional Rhône-Alpes les aides citées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

RESSOURCES HUMAINES

1. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL AVEC LE MÉDECIN RÉFÉRENT - VISITES MÉDICALES DE PRÉ-EMBAUCHE DU PERSONNEL

Madame Sylvie MAITRE explique que la collectivité doit faire appel aux médecins agréés par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Savoie pour les visites médicales de pré-embauche du personnel. Elle rappelle que ces visites sont à la charge des collectivités et cette exigence conditionne le remboursement de ces dernières. Elle présente ainsi au conseil municipal la convention à passer avec le médecin d'Aime agréé, le docteur Christian SOLEIL. Elle propose de conclure cette convention pour une année, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le conseil municipal approuve le projet de convention à passer avec le docteur Christian SOLEIL, médecin agréé pour une durée d'un an. (Votants : 18, pour : 18)

2. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transformer :

- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en poste d'agent de maîtrise
- un poste de rédacteur chef en un poste d'attaché territorial

Il précise que ces avancements rentrent dans le cadre classique de l'évolution des carrières de ces agents.

Le conseil municipal approuve les transformations de poste citées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

TRAVAUX - MARCHES

1. MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Madame Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école primaire du chef lieu.

Pour mener à bien ce projet, une consultation a été lancée pour désigner les entreprises qui auront la charge de la rénovation de ces locaux. Elle précise que le marché sera décomposé en 5 lots :

Lot 1 : Gros oeuvre

Lot 2 : Menuiserie

Lot 3 : Isolation/plâtrerie/Doublage

Lot 4 : Chauffage/traitement de l'air/ventilation

Lot 5 : Electricité

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, telle qu'elle découle de l'estimation du maître d'oeuvre (Transénergie) s'élève à 383 000 euros ht.

Messieurs Joël OUGIER SIMONIN et Robert ASTIER ne s'opposent pas aux travaux mais émettent une réserve pour l'option 3 concernant le changement de la véranda. Madame Sylvie MAITRE souhaite quand même les informer des problèmes de fuites récurrents dûs au vieillissement de cette véranda.

Monsieur Yves BRIANÇON pense que des travaux de rénovation devraient être prévus dans les autres bâtiments communaux. Madame Sylvie MAITRE est d'accord sur le fait que le parc immobilier de la commune est vieillissant et qu'il va falloir réaliser de nombreux travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés qui résulteront de cette consultation après avis favorable de l'élu référent dans ce domaine. (Votants : 18, pour : 18)

2. AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DES GALERIES A PLAGNE CENTRE» - AUTORISATION À SIGNER LES AVENANTS

Monsieur Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

A l'issue de la première phase des travaux de la rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur Robert ASTIER explique qu'il convient à nouveau d'approuver, par avenants, certains travaux en plus value et moins value.

Il présente au conseil municipal les avenants :

- le montant des travaux en moins value du lot 3 (gros oeuvre/maçonnerie) pour l'avenant n°2 est - 2 397,70 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 733 839,84 euros HT.
- le montant des travaux supplémentaires du lot 8 (menuiseries extérieures bois) pour l'avenant n°3 est de

+ 448,48 euros HT. Le nouveau montant du lot 8 s'élève donc à 87 477,50 euros HT.

- le montant des travaux supplémentaires du lot 9 (menuiseries intérieures bois) pour l'avenant n°2 est de 12 145,40 euros HT. Le nouveau montant du lot 9 s'élève donc à 633 370,14 euros HT.

- le montant des travaux supplémentaires du lot 10 (cloisons, faux plafonds, sols souples) pour l'avenant n°3 est de 7 051,96 euros HT. Le nouveau montant du lot 10 s'élève donc à 21 740 euros HT.

- le montant des travaux en moins value du lot 13 (Enseignes) pour l'avenant n°1 est de - 17 920 euros HT. Le nouveau montant du lot 13 s'élève donc à 111 914,29 euros HT

- le montant des travaux supplémentaires du lot 15 (Peinture) pour l'avenant n°1 est de + 376,05 euros HT. Le nouveau montant du lot 15 s'élève donc à 56 245,78 euros HT.

- le montant des travaux supplémentaires du lot 16 (Electricité) pour l'avenant n°3 est de + 6 492,89 euros HT. le nouveau montant du lot 16 s'élève donc à 244 572,51 euros HT.

- le montant des travaux supplémentaires du lot 17 pour l'avenant n°2 est de + 5 961 euros HT. le nouveau montant du lot 17 s'élève donc à 139 488,90 euros HT.

Monsieur Robert Astier ajoute, qu'au final, entre les avenants en plus et ceux en moins value, le coût total de la tranche 1 n'a connu qu'une augmentation de 713 euros HT par rapport aux marchés signés.

Le conseil municipal approuve les huit avenants au marché «rénovation des galeries de Plagne Centre» des lots 3, 8, 9, 10, 13, 15, 16 et 17. (Votants : 17, pour : 17)

URBANISME

1. ÉCHANGE DE BIENS IMMOBILIERS AVEC LA COPROPRIÉTÉ LE JANNU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les travaux de rénovation des galeries de liaison de Plagne Centre, ainsi que la mise à jour des diverses emprises foncières issues des lotissements originels de cette station.

Il rappelle ainsi que la commune avait par courrier, du 12 juin 2006 (adressé au syndic de copropriété) souhaité acquérir la parcelle N n°594 à l'euro symbolique. Les représentants de la copropriété «le Jannu» ont souhaité plutôt procéder à un échange de biens immobiliers avec la commune.

Monsieur le maire propose ainsi d'acquérir la parcelle section N n° 594 d'une surface de 131 m² au lieu-dit La Plagne appartenant à la copropriété Le Jannu, en contrepartie de la parcelle communale section N n° 2170 d'une surface de 75 m².

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas favorable à cet accord. Il met en évidence le nouveau contexte suite à la rénovation des galeries de Plagne Centre. Cet accord ne devrait plus être d'actualité selon lui.

Monsieur Robert ASTIER approuve les propos de monsieur Joël OUGIER SIMONIN.

Le conseil municipal accepte l'échange de biens immobiliers avec la copropriété Le Jannu cité ci-dessus. (Votants : 18, pour : 11, contre : 5, Joël OUGIER SIMONIN, Yves BRIANÇON, Marin VIVET GROS, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Robert ASTIER, abstention : 2, Sylvie MAITRE, Jean Marie GERMAIN).

2. CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE (MONTAGNE DES VACHES ET DES GÉNISSES)

Pour assurer une meilleure gestion des alpages, monsieur Marin VIVET GROS explique que le groupement pastoral de Macot et l'association des éleveurs de la montagne de l'Arpette vont fusionner. De ce fait, la commune passera une convention unique avec le groupement pastoral de Macot pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention. (Votants : 18, pour : 18)

3. AVIS SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'INITIATION AU KAYAK SUR L'ISÈRE

Monsieur le maire présente la demande d'autorisation de la communauté de communes du canton d'Aime pour les travaux d'aménagement d'une zone d'initiation au kayak sur l'isère. Il explique que le conseil municipal doit émettre un avis sur le dossier en cours d'enquête publique.

Les travaux devraient être réalisés fin avril/début mai sur une quinzaine de jours.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite du projet. (Votants : 18, pour : 18)

4. DEMANDE AUTORISATION DÉFRICHEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE - TRAVAUX STADE ET PISTES DE PLAGNE CENTRE

Après avoir rappelé les travaux qui vont être réalisés à Plagne Centre (stade Jean Luc Crétier, piste de ski Marie-Chantal), monsieur le maire explique que ce projet nécessite un défrichement en forêt communale bénéficiant et ne bénéficiant pas du régime forestier.

Dans ce cadre, la commune doit solliciter auprès du ministère de l'agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 2 455 m².

Monsieur André BROCHE demande si le défrichement évite la cembraie. Monsieur le maire confirme que cette dernière ne sera pas touchée.

Monsieur Marin VIVET GROS fait part des contraintes que ces travaux entraînent pour les agriculteurs.

Monsieur le maire rappelle que lorsque la SAP réalise des travaux sur les alpages, cette dernière en profite pour effectuer des travaux courants pour les agriculteurs.

Suite à l'interrogation de madame Sylvie MAITRE, monsieur le maire confirme que la SAP devra procéder à un reboisement à la suite des travaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter auprès du ministère de l'agriculture une autorisation de défrichement d'une surface de 2 455 m². (Votants : 18, pour : 18)

5. AUTORISATION ACCORDÉE A LA SAP POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DU TUNNEL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de remodelage de la piste du tunnel (entrée et sortie) et indique qu'il convient d'autoriser la Sap à procéder à des travaux sur les terrains communaux.

Monsieur David ALLEMOZ exprime le souhait que la Sap remette bien en état le bas des pistes Vtt après leurs travaux.

Monsieur Robert ASTIER suggère de profiter des travaux pour prévoir un réseau de neige de culture sur ce secteur.

Le conseil municipal autorise les travaux d'aménagement sur les parcelles communales Section M n° 1579 - 1580 - 1581 - 1589 - 2058. (Votants : 18, pour : 18)

6. CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SAS DU COMMERCE «LA FERMETTE» À PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal d'autoriser l'exploitant de l'établissement dénommé «la Fermette» d'occuper une partie du domaine public pour le sas d'entrée de son commerce afin de régulariser une situation déjà existante. Il précise bien que ce Sas servira uniquement pour la circulation de la clientèle, et non pour la vente de denrée alimentaire.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Sarl La Plancha (exploitant) et la société Pierre V (propriétaire). (Votants : 18, pour 18)

AJOUT DÉLIBÉRATION

1. ADHÉSION DE PRINCIPE À LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ FONCIÈRE CAISSE DES DÉPÔTS POUR LA RÉNOVATION IMMOBILIÈRE EN STATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la perte, chaque année, d'environ 600 à 700 lits «chauds» sur la station. Il rappelle le dispositif de rénovation mis en place via la SAEM Plagne Renov'.

Afin d'aller plus loin dans cette démarche, il indique avoir pris contact auprès de différents partenaires pour envisager d'autres solutions pour pallier ces pertes.

Dans ce cadre, la Caisse des dépôts, via la SAP et la CDA, propose de créer une société foncière qui aurait pour objectif d'acheter des lits froids sur la station, de rénover les appartements correspondants, et de les mettre en gestion sur 9 ou 18 ans via une agence immobilière. La caisse des dépôts serait prête à investir une enveloppe de 7 Millions d'euros dans cette foncière pour le site de La Plagne.

Monsieur le maire explique que si la commune souhaite être choisie pour cette opération «pilote», elle doit se positionner sur le principe et devra participer financièrement à hauteur de 5% (soit 350 000 euros). Cette participation pourrait se réaliser par l'intermédiaire de la Saem Plagne Renov'.

Monsieur le maire ajoute que ce dispositif serait piloté par l'Office immobilier de la Plagne, filiale de la Sap.

Monsieur Bernard AUBONNET explique que la Foncière, composée de la caisse des dépôts, de banques, de la commune par le biais de Plagne Rénov' et la CDA holding, achètera un bien et le rénovera. Ensuite, soit elle le met en location dans une agence, soit elle le vend avec obligation pour le propriétaire de le louer au moins 10 semaines dans la saison et par le biais d'une agence pendant 9 ou 18 ans.

Monsieur le maire ajoute que les communes d'Aime et Bellentre sont également prêtes à adhérer au système. Madame Sylvie MAITRE souhaite se faire confirmer qu'aucune somme ne sera prise sur le budget communal. Monsieur Bernard AUBONNET certifie que la somme de 350 000 euros sera bien versée via la SAEM Plagne Rénov'. En revanche, il rappelle que la commune devra, de toutes les manières, recapitaliser la SAEM comme il avait été prévu dès le début du mandat. Monsieur Bernard AUBONNET tient à souligner que d'autres stations de la compagnie des alpes sont intéressées par cette proposition. L'avantage de La Plagne est d'avoir déjà une longue expérience de la rénovation et surtout de posséder déjà les structures nécessaires pour la réalisation de cette opération. Monsieur Bernard AUBONNET se félicite de l'ensemble des démarches qui ont été engagées pour arriver à cette solution. Cela va permettre de remettre sur le marché «des lits chauds» Monsieur le maire ajoute que le choix du site se fera fin avril et qu'il tiendra le conseil municipal informé.

Le conseil municipal décide de se porter candidat pour adhérer à la création d'une société foncière avec la Caisse des dépôts. (Votants : 18, pour 18)

QUESTIONS DIVERSES

LE GÉNÉPY

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la réunion qui a eu lieu avec la direction de l'OPAC au sujet du foyer logement le Génépy à Belle Plagne.

La vente de ce bien a été évoquée. La direction de l'OPAC doit demander l'avis de son conseil d'administration sur cette proposition et se renseigner sur les possibilités de vendre ce bâtiment. Visiblement, il ne pourrait être vendu qu'à une collectivité et non à une SCI.

Dans l'attente de trouver une solution, l'OPAC travaille sur une proposition de loyer à la commune. Madame Sylvie MAITRE rappelle que la commune paye actuellement une redevance, qui inclut une provision pour les gros travaux ainsi que les travaux courants. Avec un loyer, l'OPAC se servirait sur l'enveloppe des loyers de l'ensemble des OPAC de la Savoie pour financer les travaux du bâtiment. En plus, la direction de l'OPAC a garanti que la commune pourrait déterminer dans le contrat de location les gros travaux à réaliser.

Elle tient à souligner que, dans le cas où aucune solution ne serait trouvée, le foyer logement sera fermé.

BUDGET 2012

Dans l'objectif du budget 2012, monsieur le maire demande à l'ensemble des élus de se tenir aux projets inscrits dans le budget et de maintenir l'enveloppe budgétaire afin d'autofinancer les opérations plus importantes.

PROJET HOTELIER

Monsieur le maire et monsieur Bernard AUBONNET informent le conseil municipal de leur rencontre avec la société Belambra afin de discuter du projet immobilier à Plagne Villages. Le dossier est en cours de finalisation et un permis de construire doit être déposé au printemps.

PARKING PLAGNE SOLEIL

Monsieur André Broche attire l'attention sur les problèmes de stationnement à résoudre rapidement sur Plagne Soleil.

Monsieur Michel BORLET demande si la volonté de la société Belambra de déplacer le caravaneige pour créer des places de stationnement est toujours d'actualité. Ceci pourrait également régler une partie des difficultés de stationnement sur Plagne Soleil. Monsieur le maire confirme que cette solution est toujours une volonté de la société Belambra.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Monsieur le maire demande aux élus de s'inscrire pour le tour des gardes des élections présidentielles du 22 avril et 06 mai.

RETOUR SKIEUR PLAGNE SOLEIL

Monsieur Jean Marie GERMAIN fait part de son inquiétude envers le retour skieur de Plagne Soleil sur la piste de ski fond du dou du praz. Il explique qu'aucune signalétique n'a été mise en place et souligne la dangerosité de la cohabitation entre les skieurs alpins, de fond et les piétons.

ACTIVITÉ CHIENS TRAINÉAUX

Monsieur Jean Marie GERMAIN porte à la connaissance du conseil municipal l'incident qui a eu lieu entre un chien de traineaux et une fondeuse. Il souhaite qu'il soit demandé au musher d'être plus vigilant à l'avenir.

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M5006	BERARD LAURENT	Rue Saint Bernard	cave enterrée - clôture
07315012M5007	LECOMTE Régine	Saint Sébastien	Maison individuelle

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2012

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1037	FINET/RUFFIER	Saint Sébastien	Maison individuelle

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Objet de la consultation : vente ou location-vente d'un bâtiment en l'état dénommé l'ARNICA situé à proximité de la piste olympique de bobsleigh au lieu dit « la Roche » à vocation de résidence de tourisme, hôtel, ou chambres d'hôtes (capacité de 60 lits environ) + parking attenant.

Critères de sélection : capacités professionnelles et capacités financières pour la gestion de ce type d'établissement, qualité des prestations proposées, ouverture liée au fonctionnement de la piste de bob, obligation d'ouverture en décembre 2012, descriptif des travaux envisagés et budget prévisionnel affecté, montant du prix d'achat ou de la redevance (loyer)

Attribution au plus offrant (la commune se réserve le droit de ne pas donner suite en cas d'offre non satisfaisante).

Date limite de réception des offres : le 30 avril 2012 à 12h.

Renseignements : mairie de Macot La Plagne, BP 04, 73 216 AIME Cedex, Tél.: 04 79 09 71 52, Fax : 04 79 55 60 52, mail : dgs@macotlaplagne.com

Les écoles de Macot La Plagne ont fait leur carnaval...

Au retour des vacances de février, les élèves du groupe scolaire de La Plagne accompagnés des enfants de la crèche « les p'tits bonnets » de Plagne Centre, ont défilé dans la station pour le carnaval.

Le thème de cette année était « A chacun son époque » et les enfants ont rivalisé d'imagination pour leurs déguisements. Le défilé a suivi un cheminement bien précis pour passer dans l'ensemble des galeries de Plagne Centre et pour finir sur le front de neige. Cette année, le groupe scolaire de Plagne Centre avait convié le groupe scolaire de la Côte d'Aime. Ces derniers ont joué de la batucada dans toute la station.

Le défilé s'est terminé en haut de la Grande Rochette pour le grand plaisir des enfants. Le

concert de batucada, au sommet de la Grande Rochette, était particulièrement réussi et fort apprécié aussi bien par les enfants, que par les skieurs.

Les enfants de l'école maternelle et primaire de l'école de Macot chef-lieu ont participé, comme chaque année, au carnaval intercommunal à Aime avec les écoles d'Aime et de Villette.

Sous un soleil radieux, le défilé a fait le tour d'Aime depuis les écoles en passant par la maison de retraite et les rues piétonnes, pour finir sur le théâtre de verdure, où un goûter les attendait.

Les élèves de Macot ont rivalisé d'imagination pour leurs costumes sur des thèmes aussi variés qu'originaux : le cirque, la musique ou l'horreur.

Le carnaval des écoles et de la crèche les p'tits bonnets



Informations

Inscription école macot chef lieu

La commune de Macot La Plagne vous informe qu'une classe du groupe scolaire de Macot chef lieu est menacée de fermeture.

Nous demandons aux parents ayant des enfants, devant être scolarisés à la rentrée 2012/2013, de venir s'inscrire le plus rapidement possible en mairie afin de pouvoir maintenir cette classe ouverte.

Propriétaires, faites subventionner vos travaux de rénovation

Le dispositif Tarentaise Aides Habitat 2010-2013 porté par l'APTV vous permet de bénéficier de subventions publiques pour réaliser des travaux dans votre logement.

Concernant le canton d'Aime, vous pouvez solliciter des subventions de la communauté de communes du canton d'Aime, mais aussi de l'Agence Nationale de l'Habitat, du conseil général et de la Région.

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est destinée à tous les propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupent leur logement. Elle cible principalement les travaux relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique, la rénovation de logements dégradés et l'adaptation du logement à des personnes âgées ou handicapées. Cependant, différents types de subventions existent et d'autres catégories de travaux peuvent être éligibles.

Si vous envisagez de faire des travaux, un conseiller du PACT Savoie peut vous accompagner gratuitement dans votre projet, de la constitution du dossier de subvention à l'appui technique sur les travaux eux-mêmes.

Informations pratiques :

Permanence de Mme GODBILLON du PACT Savoie, tous les premiers jeudis du mois de 10h à 12h.

Communauté de Communes du Canton d'Aime –

Le chalet, av. de Tarentaise – 73210 Aime

Prise de rendez-vous conseillée auprès de la CCCA :
04 79 55 40 27

Elections présidentielles

1er tour : 22 avril 2012

2nd tour : 06 mai 2012

Elections législatives

1er tour : 10 juin 2012

2nd tour : 17 juin 2012

Manifestations

EAC

LES BALADES DE L'AMITIÉ

- Tous les mois

Pour partager un moment en toute convivialité, pour échanger, se rencontrer, se détendre...

Venez

Découvrir ou redécouvrir le canton d'Aime, visiter et rencontrer des associations locales, et/ou faire une balade à thème (gastronomie, flore, métiers, jardinage...)

Accessible à tous

Il n'est pas nécessaire d'être bon marcheur pour participer. Vous pouvez venir seul ou accompagné, avec ou sans les enfants. La balade se fait au rythme de chacun. L'itinéraire choisi est simple et sans difficulté.

Participation : 1 euro pour les adhérents de l'EAC/2 euros pour les non-adhérents.

Inscription, programmes et modalités d'organisation à l'EAC :

94 grande rue - 73 210 Aime - 04.79.55.57.14/www.eac-aime.com

auprès de Sabrina ROLHION - animatrice vie associative

ATELIER D'ÉVEIL ET JEUX

26 AVRIL 2012 - 9h30 à 11h00

SALLE SOUS LE GROUPE SCOLAIRE - MACOT CHEF LIEU

Pour les tout-petits

Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents

Les enfants pourront bénéficier d'un espace jeux pour se rencontrer avant de faire une activité en groupe.

Les adultes, professionnelles ou parents, pourront échanger autour d'une tasse de café et demander des informations à l'animatrice.

Animation gratuite proposée par le Relais Parents Assistantes Maternelles - EAC.

URBAN PLAGNE FESTIVAL

9 au 15 AVRIL 2012

La Plagne

3 axes majeurs :

- En après ski et soirée, des **projections gratuites de films** freeski et outdoor, dont une sélection de films primés lors l'IF3 EUROPE ANNECY 2011.

Salle des congrès de Belle Plagne - séances à 18h et 21h tous les jours du 09 au 14 avril

- **Skypass spring test 2012-2013**, le premier test grand public de quelques 200 paires de skis, réalisé en avant première avec la collection de skis de l'hiver 2013. Du 13 au 15 avril en haut du télécabine de Roche De Mio

- Le Pro contest urban Plagne : réalisation de films de 5 à 10 minutes par 10 teams de pro riders alliant la fiction et la technique cinématographique à la pratique sportive du freeski.

Soirée de projection des vidéos et remise des prix du Pro Contest le vendredi 13 Avril à 21h à la salle des congrès de Belle Plagne (accès gratuit) !